



Ligue de Bretagne d'Athlétisme

Fédération Française d'Athlétisme

Maison Départementale des Sports

18, rue Pierre de Coubertin – 22440 Ploufragan

Tél. ADM 02 96 76 25 21 – Tél. TRE 02 96 76 25 20

Fax 02 96 76 25 23

Agrément Ministériel n° 04 35 S 120 en date du 25/06/2004

Jonathan BALESTON-ROBINEAU

Conseiller Technique Régional

Tél : 06.64.84.49.69

Mail : jonathan.baleston-robineau@athle.fr

CAHIER DES CHARGES DU GROUPE BRETAGNE – PROMOTION 2014

POPULATION CONCERNEE

Le « Groupe Bretagne » intègre l'ensemble des athlètes bretons ayant effectué des résultats sur le plan national ou international, à partir de la catégorie cadet(te), ainsi que les athlètes inscrits sur une liste ministérielle espoir ou de haut-niveau.

Les athlètes retenus et ayant retourné le contrat d'engagement y seront inscrits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

LES CRITERES D'ACCES

- Avoir été licencié(e) lors de la saison 2012-2013 dans un club breton ;
- Etre à jour de sa licence pour la saison 2013-2014 dans un club d'athlétisme breton (avant le retour du dossier) ;
- Avoir réalisé au moins une performance de niveau N2 lors de la saison 2012-2013, dans des conditions régulières de vent ;
- Ne jamais avoir été contrôlé positif à un contrôle anti-dopage.

CAS PARTICULIERS :

- Concernant le cross-country : seront retenus les athlètes sélectionnés en équipe de France sur la saison 2012-2013, ou ayant obtenu à l'issue de la saison un niveau FFA N2.
- Inscription automatique pour les athlètes inscrits sur les listes ministérielles espoir ou de haut-niveau 2014.
- De manière exceptionnelle, sur proposition de l'ETR et après avis du CTS en charge du secteur performance pour la ligue, des athlètes à fort potentiel pourront être inscrits dans le « Groupe Bretagne ».
- Concernant les athlètes mutés « licencié » dans un club de la ligue en 2014 : la demande est à faire par le club d'accueil. L'athlète pourra prétendre à une prime identique à celle des athlètes bretons entrant dans ce groupe, mais touchera uniquement la moitié de cette prime en 2014. S'il est toujours licencié dans un club breton en 2015, il pourra recevoir la deuxième moitié à condition d'intégrer à nouveau le « Groupe Bretagne » ; celle-ci s'additionnera alors à la prime 2015.

CALCUL DES PRIMES

L'appartenance au « Groupe Bretagne » donne droit à deux primes :

1. Une prime de niveau : chaque athlète reçoit une prime relative à son niveau de pratique reconnu et délivré par la FFA en fin de saison sportive. Il ne peut y avoir de cumul de niveaux. Dans le cas des sportifs listés, si leur niveau FFA donne accès à une prime plus importante, c'est cette dernière qui sera retenue.

Niveau de performance de la saison 2012-2013	Prime correspondante en euros
IA	800€
IB	650€
N1	500€
N2	350€
N3	200€
Athlète listé	150€

2. Une prime aux points : chaque athlète reçoit une prime complémentaire sur la base d'une addition de points en fonction de ses résultats en compétition tout au long de la saison passée. L'ensemble des points gagnés par l'ensemble des athlètes du groupe est additionné. La somme globale affectée à cette prime par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme pour l'année 2014 est alors divisée par cet ensemble de points gagnés, ce qui donne une valeur du point en euros (*par exemple, si l'enveloppe affectée à cette prime est de 5000€ et que la somme des points accumulés par les athlètes du groupe au regard de leur saison est de 500, chaque point vaut 10€ - ainsi, le nombre de points gagné par chaque athlète est multiplié par 10, ce qui donne la valeur de sa prime aux points complémentaire*).

COMPETITION	RESULTAT	POINTS ATTRIBUES
Chpt. De France Jeunes Indoor Chpt. De France Espoirs, National Indoor Critérium de lancers longs	Finaliste	1
	Podium	5
	Titre	10
Chpt. De France Elite Indoor	Finaliste	5
	Podium	8
	Titre	12
Chpt. De France de Cross-country	Dans les 25	1
	Dans les 10	5
	Podium	8
	Titre	12
Chpt. De France Jeunes Estival	Finaliste	3
	Podium	8
	Titre	12
Chpt. De France Espoirs, National, 10km, marche et route Estival	Finaliste	3
	Podium	8
	Titre	12
Chpt. De France Elite Estival	Finaliste	8
	Podium	12
	Titre	17

Match international jeunes et espoir	Sélection	8
Match international sénior	Sélection	10
Championnat d'Europe jeunes et espoir	Sélection	15
	Finaliste	18
	Podium	23
	Titre	30
Championnat d'Europe sénior	Sélection	25
	Finaliste	30
	Podium	35
	Titre	40
Championnat du Monde Jeunes	Sélection	20
	Finaliste	25
	Podium	30
	Titre	35
Championnat du Monde sénior	Sélection	35
	Finaliste	35
	Podium	45
	Titre	50